



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24113423

Déposé / Reçu le

18 JUL. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0751 698 332

Nom

(en entier) : AKRON TRADING GROUP

(en abrégé) :

Forme légale : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Adresse complète du siège : Avenue Louise 251 4 - 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : CESSION D' ACTIONS

Le 27 juin 2024 à dix-huit heures.

A Bruxelles , Avenue Louise 251/4, au siège social de la société, les associés se sont réunis
en assemblée.

Sont présents ;

Tous les associés sont présents et détiennent la totalité des parts social, les délibérations seront
valablement reprises.

Junior GRENIERS

Houssein KATUKANI NKUBA

Thomas BULTOT

Les résolutions sont approuvées à l'unanimité ;

Acte les cessions d'actions :

ø Junior GRENIERS cède ses 30 actions à Thomas BULTOT

ø Houssein KATUKANI NKUBA cède ses 30 actions à Thomas BULTOT

ø L'intégralité des parts appartiennent à Thomas BULTOT

Thomas BULTOT ;
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).